HISTOIRE

LE BLASON

En son centre, l'ancre nous confirme que Tigeaux était un port (voir Historique).

En son bandeau supérieur, le blason représente un loup courant entre deux croix.

– le loup était symbole de vitalité et de courage avant de devenir l'inquiétant rôdeur de forêt, difficile à apprivoiser, et que les croix tentent à évangiliser et à civiliser.

– la première croix se dresse sur la place du village, au-dessus du puits St Leu. Chaque premier dimanche de Septembre, une procession célèbre les vertus miraculeuses de l'eau du puits qui guérit les maladies des yeux et de la peur.

La seconde croix est à mi-chemin entre Tigeaux et Villeneuve-le-Comte.

La providence a voulu que le Saint patron de Tigeaux soit Saint Loup, ou Saint Leu, évêque de Sens en 609.

Sur ses flancs, blé et chêne rendent hommage à l'agriculture et à la forêt qui entourent le village.

La couronne est le symbole des villes et des villages.

L'Espérance était la devise de la population Tigéenne.

LA VALLÉE DU GRAND MORIN

SITE CLASSÉ EN 2007

Par décret du 28 mars 2007*, publié au Journal officiel du 30 mars 2007, a été classé parmi les sites du département de la Seine-et-Marne, l'ensemble formé par la vallée du Grand Morin et ses abords sur le territoire des communes de La Celle-sur-Morin, Crécy-la-Chapelle, Dammartin-sur-Tigeaux, Guérard, Tigeaux et Voulangis.

Superficie : **3 200 ha**.

Critère de classement : **pittoresque**.

La vallée du Grand Morin, un des plus importants affluents de la Marne, traverse d'est en ouest le nord du département de la Seine-et-Marne et forme une entité distincte dans le plateau de Brie : encaissée, étroite et sinueuse à l'amont, elle s'élargit à l'aval à hauteur de la commune de Tigeaux qui marque la limite navigable des eaux.

Le classement concerne la partie aval de la vallée du Grand Morin qui a été inscrite au titre des sites en 1980. Cette séquence, située à la frange ouest du plateau de Brie, entre les pôles urbanisés de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée et de Coulommiers, présente encore un paysage agreste de qualité, marqué par l'eau et l'utilisation de son énergie : les larges méandres de la rivière alimentée par de nombreux rus et aussi les réseaux hydrographiques propres à chaque moulin, les barrages, etc. Enserrée par des coteaux boisés jusqu'à Dammartin-sur-Tigeaux, la vallée s'ouvre ensuite largement avec pour ligne d'horizon à l'ouest la forêt de Crécy. L'espace rural domine, ponctué de grandes fermes et de châteaux : le château de Dammartin-sur-Tigeaux, celui de Plessis-Saint-Avoye en amont d'un ancien moulin et le château de Bellevue.

Les villages et hameaux, implantés en crête de coteau comme Dammartin-sur-Tigeaux ou en bord de rivière, à proximité d'un moulin ou d'un gué, comme Guérard, présentent un bâti de grande qualité architecturale, reconnu à Crécy-la-Chapelle et à Voulangis par la création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

*Le texte intégral de ce décret et les plans annexés pourront être consultés à la préfecture du département de Seine-et-Marne et aux mairies de La Celle-sur-Morin, Crécy-la-Chapelle, Dammartin-sur-Tigeaux, Guérard, Tigeaux et Voulangis.

MAIRIE DE TIGEAUX

28 rue du grand Morin
77163 Tigeaux

01.64.04.32.90

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Tigeaux